

COLLOQUE AGESSS 2026

TENIR DEBOUT

De la pression à l'impact :
agir avec sens et cohérence

Les 24 et 25 septembre 2026 - à Trois-Rivières - Hôtel Delta



POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT À L'INITIATIVE DE L'ACHETEUR

Événement	Colloque annuel AGESSS 2026
Dates	24 et 25 septembre 2026
Lieu	Hôtel Delta — Trois-Rivières
Coût d'inscription	650 \$ par participant (taxes incluses)

Les informations relatives à l'AGA et à la plénière en virtuel feront l'objet d'un envoi ultérieur au cours de l'été.

Participation en présentiel au Colloque AGESSS 2026

Pour l'inscription au colloque de l'AGESSS en présentiel, un coût unique de 650 \$ incluant les taxes est prévu et ce, sans égard à la participation du membre à l'ensemble des activités, le cas échéant. Ce coût ne comprend pas les frais d'hébergement, lesquels sont assumés entièrement par le membre, invité à faire sa réservation auprès de l'Hôtel Delta (Trois-Rivières) via les informations qui lui seront transmises.

Obligations du membre

- Doit, au moment de son inscription au colloque, déboursier l'entièreté des frais d'inscription.

Tableau récapitulatif des délais et remboursements

Délai d'annulation	Remboursement	Modalité
Avant le 31 août 2026	Remboursement complet (100 %)	Courriel à agesss@agesss.qc.ca
Avant le 14 septembre 2026	Remboursement de 50 %	Courriel à agesss@agesss.qc.ca
À compter du 14 septembre 2026	Aucun remboursement	Aucun remboursement ne sera accordé

Détail des conditions d'annulation

Le membre :

- Annule avant le 31 août 2026 : obtient un remboursement complet des frais d'inscription.
- Annule avant le 14 septembre 2026 : obtient un remboursement de 50 % des frais d'inscription.
- Annule à compter du 14 septembre 2026 : assume l'entièreté des frais d'inscription. Aucun remboursement ne sera accordé par l'Association pour toute demande d'annulation transmise à compter de cette date.
- Hébergement : est responsable d'annuler son hébergement, le cas échéant, auprès de l'Hôtel Delta (Trois-Rivières). Pour toute annulation transmise moins de 72 heures précédant la première nuitée, celle-ci sera facturée et le membre en assume les frais liés à cette annulation.
- Non-présentation : accepte expressément qu'aucun remboursement ne sera accordé advenant que la demande d'annulation d'inscription soit transmise à l'expiration des délais impartis, notamment, mais sans limitation, au motif que le membre ne se soit pas présenté à l'événement.

Procédure d'annulation

Toute demande d'annulation doit être transmise par courriel à l'adresse suivante : agesss@agesss.qc.ca. Le délai d'annulation est calculé en fonction de la date de réception du courriel d'annulation par l'AGESSS.